

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
206, Rue DU COMTE MELGUEIL
34000 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

*Cabinet Alexandre BOISSIERE
Avocat à la Cour - 22 rue Durand
34000 Montpellier*

Dossier n° 13/01 3
Référence : AF,

Monsieur,

En réponse à votre courrier concernant Monsieur B Sébastien,

Pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **ST CLEMENT DE RIVIERE(34980), RTE DE GANGES - ENTREE MAGASIN CARREFOUR**, en date du **15/12/2012 à 19h40**, par procès verbal n° 63 , dressé par **GIE BT SAINT GELY DU FESC**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

dont il a fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement sans suite du procès-verbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 24/04/2013

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

